



Contrat d'Engagement  
PRODUCTEUR - AMAPIEN

ECOCERT jusqu'au 31/03/2021

**Produits laitiers de chèvre**  
**2<sup>ème</sup> semestre 2020**

Producteur : **Karoline WOJCIK**  
**Le Bourg**  
**63270 ISSERTEAUX**  
**07 77 38 47 43 - [karolinewojcik@yahoo.com](mailto:karolinewojcik@yahoo.com)**

L'Amapien :

**Nom Prénom** : .....

**Adresse** : .....

**Tél** : .....

**E-mail** : .....

**Le référent** : Laurent Boithias - [laurent.boithias@netcourrier.com](mailto:laurent.boithias@netcourrier.com) - 06 74 33 50 17

### Contenu du contrat :

- Le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu.
- Le présent contrat est passé pour la fourniture de produits laitiers frais de chèvre. Il est établi pour une durée de 6 mois entre l'amapien et le producteur.
- Pour le lait, l'amapien devra apporter à chaque livraison le nombre de bouteilles correspondant à son contrat, lavées par ses soins.
- Pour les contenants en verre, l'amapien les retournera au producteur afin qu'ils soient réutilisés.

### Termes du contrat :

#### 1) Livraison

La livraison s'effectuera à Courpière dans la salle de l'ancien Dojo, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois, de mars à juin 2020, de 18h30 à 19h30.

Le producteur apportera sur le lieu de livraison les produits laitiers correspondant au contrat dans un caisson isotherme.

#### 2) La chaîne du froid

Les produits laitiers livrés ont une date limite de consommation indiquée sur l'emballage.

- La chaîne du froid devra être assumée par l'amapien à partir de la livraison.
- Le producteur aura fait le nécessaire auparavant pour respecter cette chaîne.

#### 3) Les modalités de paiement

Les produits laitiers sont payables à l'avance. Le paiement se fait espèces, en doumes (monnaie locale) ou par chèque à l'ordre de Karoline WOJCIK. Le paiement se fait lors de la signature du contrat, confié au référent Produits laitiers de chèvre qui le remettra au producteur. Celui-ci encaissera le paiement entre le 5 et le 15 du mois. L'adhérent peut choisir de payer en une ou plusieurs fois.

#### 4) Le renouvellement des contrats

Les contrats seront renouvelés 3 semaines avant la nouvelle période de livraison. Tout contrat qui ne sera pas renouvelé à temps ne pourra pas être validé.

## 5) La commande

Dans le tableau ci-dessous, merci de bien vouloir formuler vos commandes pour chaque livraison.

Produit	Tarif/unité	Juillet		Août		Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		Total
		3	17	7	21	4	18	2	16	6	20	4	18	
Lait cru - 1 L	1,90 €													
Yaourt nature – 125 g	0,70 €													
Yaourt aromatisé - 125 g	Citron	0,90 €												
	Noix de coco	0,90 €												
	Fraise	0,90 €												
	Framboise	0,90 €												
Crème chocolat - 125 g	0,90 €													
Crème vanille - 125 g	0,90 €													
Crème chocolat - 500 g	3,50 €													
Crème vanille - 500 g	3,50 €													
Fromage blanc battu – pot de 500 g	3,50 €													
Faisselle – pot de 500 g	3,50 €													
Crottin de chèvre - environ 100 g	Frais	2,00 €												
	Crémeux	2,00 €												
	Affiné	2,00 €												
Crottin de chèvre - environ 180 g	Frais	3,50 €												
	Crémeux	3,50 €												
	Affiné	3,50 €												
Cœur aromatisé chèvre - environ 150g	Ail-poivre	4,00 €												
	Ail-fines herbes	4,00 €												
	Tomates-poivrons	4,00 €												
Gaperon pur chèvre – environ 150 g	3,50 €													
Buchette chèvre nature– environ 220 g	4,50 €													
Buchette chèvre cendré – environ 220 g	4,50 €													
Brique mi-vache mi- chèvre – environ 250 g	3,50 €													
													<b>Total</b>	

Soit un montant total (1+2) de .....€

Reçu(s) ..... chèques de ..... €

Reçu(s) ..... € en espèces ou doumes

Etabli en trois exemplaires, le ....., à .....

Signatures

Le producteur

Le consommateur